



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2019

Objet de la délibération

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf à 19h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Roselyne MALARDÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX à André HARTEREAU, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Jean-François LE CORFF à Philippe PERRONNO, Marc LE BOUHART à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HASCOET Alain** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2019.10.005

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : Julian PONDAVEN

La Ville d'Hennebont s'est engagée depuis des années en faveur du développement durable : adoption d'un Agenda 21, formalisation d'actions dans le cadre de la COP 21, mise en place d'actions de sensibilisation et d'un village des solutions, mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts, des contributions à la Breizh Cop, un PLU volontariste sur ces questions depuis 2007 (stationnement drainant, gestion des eaux pluviales à la parcelle, protection du petit patrimoine, des talus, ...). Le nouveau Plan Local d'Urbanisme qui entrera en vigueur en 2020 amplifiera ces actions traduites notamment dans la démarche Cit'Ergie en 2019. Dans cette logique, le Programme Local Agricole et Alimentaire a été engagé en 2017, dans le cadre d'une politique partagée entre la Ville, les consommateurs, les jardiniers, les agriculteurs, les restaurateurs et les distributeurs, mise en place afin de favoriser la consommation de produits locaux, le bien manger ensemble, une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs. C'est un programme ambitieux qui verra ses actions éclore sur la période 2019-2023.

Ses principaux objectifs sont :

- De préserver et de favoriser le maintien des espaces et les emplois agricoles ;
- D'accompagner une transition alimentaire, solidaire et participative ;
- De faciliter et de promouvoir la consommation des produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé ;
- De préserver le patrimoine agricole et alimentaire ;
- De relier la Ville à la Campagne.

Il contribuera à des politiques plus globales au niveau national et local comme :

- Les Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2030,
- La Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient,

Les prochaines années verront se concrétiser la mise en œuvre d'un programme d'actions telles que :

- La transmission des fermes et l'installation de nouveaux producteurs qui vivent de leur métier,
- L'accompagnement de la transition alimentaire des hennebontaises et hennebontais,
- Le soutien aux nouveaux modes de distributions pour le territoire,
- La promotion du « bien-manger-bien » pour tous dans le respect de notre santé et de l'environnement,
- L'adaptation de nos habitudes et nos écosystèmes agricoles et naturels à un bouleversement climatique annoncé.

Depuis 2017, de nombreux ateliers participatifs ont été organisés afin d'associer le plus grand nombre d'hennebontais au projet et ce PLAA reprend les observations et idées émises lors de ces ateliers. Une dernière phase de concertation s'est déroulée durant deux mois et pendant laquelle de rares observations ont été émises.

Il est proposé d'adopter ce PLAA qui permettra de constituer un conseil agricole et alimentaire qui aura pour principales missions de suivre l'état d'avancement de ce plan et d'effectuer des réajustements tout au long de sa mise en œuvre.

Ce programme devrait permettre ainsi d'anticiper et de vivre sereinement ce changement profond d'habitude dans nos assiettes et dans notre société. Les dix-huit fiches actions sont une contribution réelle des hennebontais et hennebontaises qui s'ajoutent à celles de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient approuvée le 29 juin 2017,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2017,
Vu l'avis des Commissions réunies en date du 10 octobre 2019,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 14 octobre 2019,
Vu la phase de concertation menée du 12 juillet au 20 septembre 2019,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOpte** ce Programme Local Agricole et Alimentaire et de faciliter la mise en œuvre des actions qui le composent,
- ➔ **PROPOSE** la nomination en tant que représentants du Conseil Municipal au Conseil Agricole et Alimentaire de :
 - Julian PONDAVEN,
 - Marie-Françoise CERESZ,
 - Claudine CORPART
 - Un représentant du groupe « La Gauche pour Hennebont » (Sylvie SCOTE ou Fabrice LEBRETON)
- ➔ **SOLLICITE** la reconnaissance du PLAA comme Projet Alimentaire territorial auprès des instances nationales,
- ➔ **PERMET** à Monsieur le Maire de répondre à des appels à projets nationaux pour l'obtention de subventions et de solliciter des subventions auprès d'organismes publics ou privés pour la mise en œuvre de ce programme.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU